

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20240223DEC025

Objet: Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation thermique du groupe scolaire Jean Jaurès

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure adaptée réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à la maîtrise d'oeuvre pour la rénovation thermique du groupe scolaire Jean Jaurès,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 15 février 2024,

VU le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : Groupement SCP D'ARCHITECTURE COUDEYRE/A2 INGENIERIE/ PROJELEC/CARRE PLANS représenté par son mandataire SCP D'ARCHITECTURE COUDEYRE – 71000 MACON
- Dénomination du marché: Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation thermique du groupe scolaire Jean Jaurès
- Prix global et forfaitaire: 91 564,89 € H.T.
- Durée : 24 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de

Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 069-216900290-20240226-20240223DEC025-AU

BRON

Tradition & Innovation

S²LOW

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

jeudi 15 février 2024

Objet de la consultation :

**Maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique du groupe scolaire Jean
Jaurès**

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1,
R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1 ^{er} collège : personnes ayant voix délibératives	Président	
	Evelyne BRUNET	
	Titulaires	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	Suppléants	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN		
Jean-Pierre ANGOSTO		
2 ^{ème} collège : personnes ayant voix consultatives	Voix consultatives :	
	Comptable public ou son représentant	
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Lynda HAFIDI Ingénieure - Chargée d'opérations Bâtiments	

- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
 Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres

retient le classement des offres proposé

- 1 Groupement SCP ARCHITECTURE COUDEYRE / A2 INGENIERIE / PROJELEC / CARRE PLAN
- 2 Groupement DE PLUS BELLE / CONSEIL ET COORDINATION / BETEG
- 3 Groupement ATELIER BAT / MATTE
- 4 Groupement STUDIO PYC / BERGA / RHON'ECO
- 5 TABULA RASA GROUP
- 6 Groupement STUDIO 99 / ABC ECO / BEL
- 7 Groupement A2J CONCEPTS / SIRADEX / IBAT
- 8 Groupement AGENCE D'ARCHITECTURE PHILIPPE GUENOT / LMI
- 9 Groupement L'ATELIER 127 / MG PLUS
- 10 Groupement SAMBA ARCHITECTURES / GBA ET CO / GBA ENERGIES
- 11 Groupement ATELIER ALURIA ARCHITECTURE / PLENITUDE / PEGIME
- 12 Groupement ATELIER BnK / EFFEKT / ELEYS
- 13 Groupement ARO ARCHITECTURE/NEPSEN
- 14 B27-AI
- 15 IDONEIS
- 16 Groupement ATELIER D'ARCHITECTURE MARIN FRERY / MATTE / SF FOURNIER
- 17 Groupement ONIRIK / STUDIS INGENIERIE / Cabinet DENIZOU / NCA
- 18 Groupement NAAO ARCHITECTURE / COGIFLUIDE / GPI
- 19 Groupement ATELIER PIKTURAL / 2MO Ingenierie / DC2I
- 20 Groupement HORS LES MURS ARCHITECTURE / ECLISSE INGENIERIE / GLM INGENIERIE
- 21 Groupement CLAUDE MARIANO / PHIDIAS CONCEPT / TEOLE INGENIERIE 3D
- 22 Groupement AND CO ARCHITECTES / GLM / CAMPANA ECONOMISTES / AGILE BATIMENT

et décide d'attribuer le marché à :

**Groupement SCP ARCHITECTURE
COUDEYRE / A2 INGENIERIE /
PROJELEC / CARRE PLAN**

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le mission d'appel d'offres

S²LOW

ID : 069-216900290-20240226-20240223DEC025-AU